

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

La présente vente est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière au MAROC, et notamment à celles ci-après, que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts, sans pouvoir réclamer la diminution du prix.

ANNULATION

Il est convenu qu'en cas d'annulation du client :

- à plus de 30 jours avant la date du séjour, le client perd les arrhes versées mais il peut demander un report sans frais, à l'exception des coffrets-cadeaux,
- à moins de 30 jours avant la date du séjour, le client perd les arrhes versées, y compris les coffrets-cadeaux.

Un document de circulation international est nécessaire à l'entrée sur le territoire marocain. A cet égard, le RIAD HERMES dégage toute responsabilité avant l'arrivée à l'hôtel et le client ne peut prétendre à aucun remboursement en cas de défaut de validité de son passeport.

Les vols aériens et autres moyens de transports (sauf quand ceux-ci sont organisés par le RIAD HERMES) font l'objet d'un contrat privé entre le client et la prestataire de transport. A cet égard, le RIAD HERMES dégage toute responsabilité avant l'arrivée à l'hôtel et le client ne peut prétendre à aucun remboursement en cas d'annulation de son moyen de destination.

REGLEMENT

- a) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille ». Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de séjour, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage de chambre ne soit pas troublée par le fait du client ou de sa famille.
- b) Les chambres disposent de couvertures, oreillers, serviettes de toilette et draps de bains... Les locaux sont mis à disposition propres et en bon état. Toute contestation concernant l'état de la chambre louée devra être présentée et consignée à la gouvernante au plus tard 24H après l'arrivée du client. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au client, à son départ, le prix du nettoyage des chambres (fixé forfaitairement à 500 Dh / chambre), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée du séjour, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...
- c) Toute pénétration dans les locaux de personnes extérieures accompagnant le client est soumise à l'accord préalable de la Gouvernante ou du gérant.
- d) L'introduction d'alcool à l'intérieur de l'établissement est strictement interdite.